

Citerne fuel VET double paroi

CITERNE

www.beiser.fr
DEVIS ET
ACHAT
EN LIGNE

LA CITERNE FUEL VET DOUBLE PAROI

Pour le transport de tous les produits liquides de densité maxi 1,2 g/cm³ et compatibles avec le PEHD, dont :

- Fuel, gasoil
- Lubrifiants, huiles hydrauliques, huiles caloporteuses neuves et usagées
- Huiles végétales comme l'huile de coton, huile d'olive, huile colza, huile de ricin, huile de germe de blé toutes concentrations
- Eaux ammoniacales (solution, chaux, saturé)
- Produits photographiques de concentration courante d'utilisation (neufs et usagés) densité maxi de 1,15g/cm³, White spirit, antigel, liquide de refroidissement

 Citerne de transport du fuel dans une remorque ou pour la mise aux normes de votre stockage fuel

AVANTAGES

- ⊕ Compacte et légère
- ⊕ Se positionne à l'intérieur ou à l'extérieur
- ⊕ Aux normes pour le transport de carburant

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Référence	Litrage	Dimension en mm L x l x h	Poids en kg
01020800001	700 L	1135 x 720 x 1210	64
01020800002	1000 L	1135 x 720 x 1640	94

- Poche intérieure : polyéthylène haute densité extrudé soufflé
- Enveloppe extérieure : capacité de récupération 100%
- Palette de base en acier galvanisé
- Paroi en métal double face
- Agrément européen ADR : toutes les jointures sont soudées
- Ouverture avec manchons : permettant le montage du tube d'aspiration
- Bouchons de sécurité : afin d'éviter la pollution ou le vol

4 bouchons avec sécurité afin d'éviter la pollution



Paroi en métal zingué à chaud, double face, toutes jointures soudées

2 poignées

Palette en acier galvanisé accessible des 4 côtés

Conforme à la réglementation Européenne
ADR*

* Autorisation de déplacement sur la voie publique (homologation ADR)

BEISER VOUS INFORME

LIMITEUR DE REMPLISSAGE



L'arrêté du 1er juillet 2004, paru dans le journal officiel de la République Française du 25 juillet 2004, stipule que :

« Article 5.2. Dispositions complémentaires. Tout réservoir équipé d'un raccord de remplissage doit être muni d'un dispositif permettant de prévenir le risque de débordement lors des opérations de remplissage. »

« Article 9. Toutes dispositions doivent être prises pour qu'aucun épandage de produits pétroliers à l'intérieur d'un local ne soit possible à partir de la bouche de remplissage. »

ÉVENT



L'évent est indispensable pour toute citerne double paroi. Il consiste à éviter tout gonflement ou déformation de la cuve lors du remplissage ou de l'aspiration. Sans cet élément, la citerne ne peut être prise sous garantie.

BEISER
environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488

Photos non contractuelles

BEISER Environnement • Domaine de la Reidt
67330 BOUXWILLER • Fax : 0 825 720 001

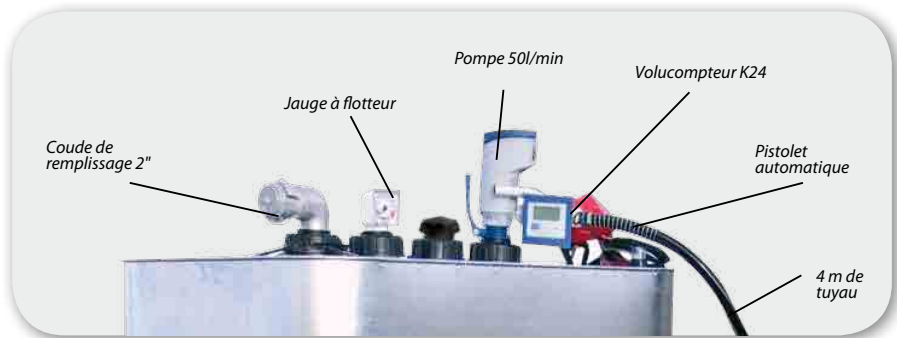
0,15 € TTC/min

Citerne fuel VET double paroi

CITERNE



KIT VIDANGE EN OPTION



OPTIONS

Référence	Capacité
01990600014	Kit vidange VET 700 et 1000 litres/pompe 12 V
01990600015	Kit vidange VET 700 et 1000 litres/pompe 24 V
01990600016	Kit vidange VET 700 et 1000 litres/pompe 220 V
01039907018	Limiteur de remplissage 2" spécial citerne PEHD
01991300012	Évent pour citerne PEHD

EN DÉTAIL

- 1 Parois en métal zinguées à chaud, double face, toutes jointures soudées
- 2 Poche intérieure PEHD extrudée soufflée, de type LUPOLEN 4261 ou HOLSTALEN GM 7745P
- 3 Enveloppe extérieure à capacité de récupération à 100% d'où autorisation de déplacement partout.
- 4 Quatre ouvertures, chacune avec manchon 2 pouces permettant le montage du tube d'aspiration ou éventuellement d'une pompe.
- 5 Jauge à flotteur
- 6 Regard pour la détection de fuites éventuelles
- 7 Palette de base en acier galvanisé accessible des 4 côtés.
- 8 Poignées pour un déplacement aisé. Les réservoirs vides peuvent être déplacés facilement par 2 personnes.
- 9 4 bouchons avec sécurité afin d'éviter la pollution ou le vol éventuel.



Évent

Limiteur de remplissage



BEISER Environnement • Domaine de la Reidt
67330 BOUXWILLER • Fax : 0 825 720 001

0,15 € TTC/min

BEISER
environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488

0,15 € TTC/min